

Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le départ de notre cher Roman Felber, homme bon et désintéressé, qui ne comptait que des amis, nous remplit de tristesse. Un homme de grande valeur, qui fut un précieux collaborateur, nous a été repris, dont nous garderons le plus réconfortant souvenir.

Berne, le 5 janvier 1940.

M. Petitmermet.

(Tr.: H. B.)

COMMUNICATIONS.

Panneaux-abris pour les bois de feu.

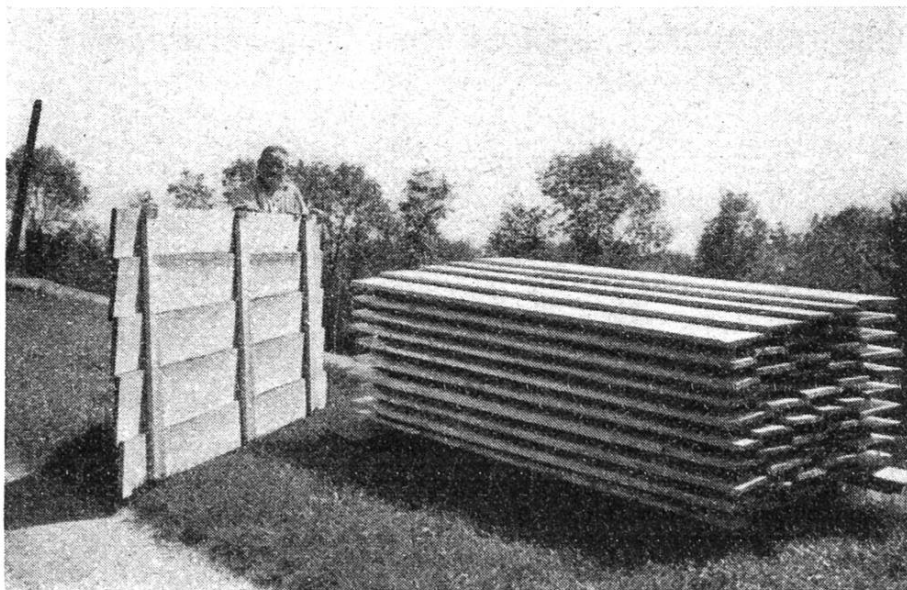
Dans une conférence donnée au micro de la « Radio Suisse romande », le 4 février 1937, Monsieur F. Aubert, inspecteur forestier à Rolle, s'exprimait de la façon suivante : « Telle la citerne dans le voisinage du puits de pétrole, ou la soute vers la mine de charbon, ou encore le fenil dans l'exploitation agricole et la cave près de la vigne, *il faut aujourd'hui le magasin, le hangar à bois de chauffage au pied de la forêt* ». Le problème de l'entrepôt et de la dessiccation des bois de feu a pris entre temps une importance toute particulière. Les mesures prises durant ces derniers mois, afin d'assurer le ravitaillement du pays en bois secs et la création de réserves, ont donné raison à ceux qui, depuis longtemps déjà, recommandent l'emmagasinage de ces produits par le propriétaire de forêts.

Il y a trois ans, M. Aubert proposait donc, dans ce but, la construction de « magasins », de hangars. C'est bien certainement le mode de faire le plus parfait; il est toutefois coûteux, trop coûteux pour le petit propriétaire de forêts, et peu rationnel pour les domaines forestiers très parcellés. Dans le numéro de décembre 1939 du « Praktischer Forstwirt für die Schweiz », J. L. M. décrit des abris qui peuvent remédier, dans une certaine mesure, aux désavantages du hangar; en effet, leur coût réduit permet l'édification d'un nombre relativement élevé de ces abris et leur répartition dans chaque division ou chaque parcelle.

Toutefois, un inconvénient grave, soit de ces abris soit des hangars, réside dans le fait que la manutention des bois devient coûteuse. En effet, il faut dans ce cas transporter les bois du parterre de la coupe jusqu'à l'entrepôt, puis de l'entrepôt au domicile de l'acheteur; alors même que le transport s'effectue aux frais de ce dernier, le producteur en subira une perte par une diminution du prix de vente.

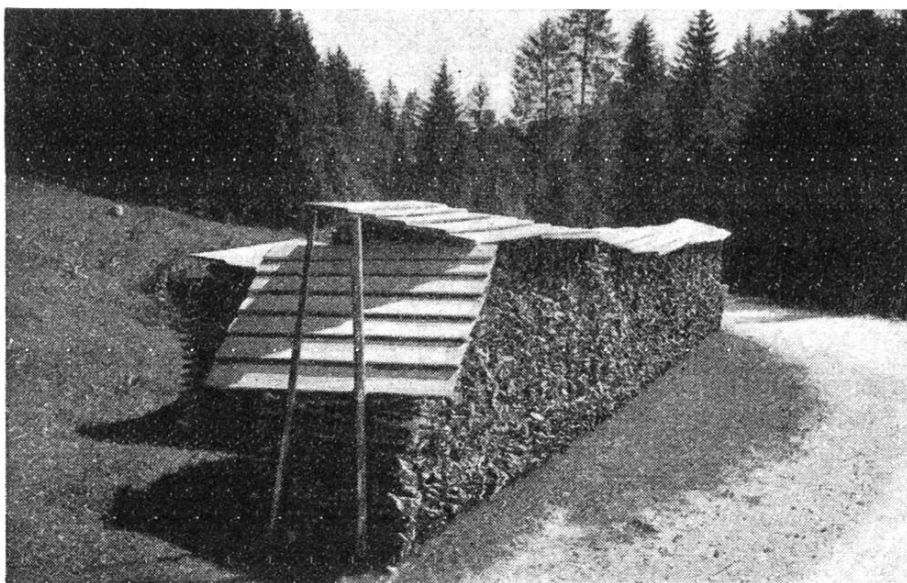
Toutes ces considérations ont amené certains propriétaires de forêts à adopter d'autres systèmes plus souples et moins coûteux, soit celui d'abris au moyen de matériel de circonstance, ou celui de panneaux spécialement construits dans ce but. Ainsi, la commune de Château-d'Oex. L'abri de circonstance, fait de planches placées les unes à côté des autres, n'est efficace que si celles-ci peuvent être placées horizontalement dans le sens de leur largeur, de façon que l'eau ne puisse s'introduire dans les interstices. Le panneau permanent, em-

ployé dans la commune précitée, se compose de feuilles de tôle ondulée fixées sur un cadre de bois; abri excellent, mais relativement coûteux, le prix de la tôle ayant sensiblement augmenté ces derniers mois. Une



Phot. Ed. Rieben, Leysin.

Le montage des panneaux du type Aubert.



Phot. Ed. Rieben, Leysin.

Pile de « segnons », couverte de panneaux du type Aubert
(Forêt cantonale d'Oujon, Jura vaudois).

unité, permettant de couvrir efficacement 2 m², doit revenir aujourd'hui à environ 18 fr. Le principe de ce système s'étant révélé excellent, le coût de la tôle étant toutefois élevé, ne serait-il pas possible de remplacer celle-ci par des planches, tout en éliminant les inconvénients inhérents aux panneaux de bois construits jusqu'ici ?

M. Aubert a imaginé une sorte de panneaux-abris réunissant toutes les qualités des systèmes décrits, sans en avoir les inconvénients. Les photos ci-dessus sont assez explicites pour que nous puissions nous passer de les décrire longuement. Ces panneaux sont construits avec des planches de 30 mm, rabotées sur une face, disposées en quelque sorte comme des tuiles sur trois lambourdes qui les relient; leur largeur est de 1,25 m, leur longueur de 2,50 m. S'agit-il de recouvrir une pile de bois, les panneaux eux-mêmes sont disposés comme les tuiles d'un toit, leur longueur leur permettant de chevaucher le panneau du moule suivant. Ils doivent recevoir une double inclinaison, de manière que l'eau de pluie passe d'une planche à l'autre et d'un panneau au suivant, sans s'engager dans les interstices. Ils sont lourds; ainsi conçus, leur manutention est difficile; aussi les emploiera-t-on surtout pour la protection des piles de 1 m ou 1,5 m de hauteur. Leur longueur réduite de moitié, soit à 1,25 m, ils sont plus maniables et peuvent être plus aisément disposés sur les piles de 2 m de hauteur. On peut éventuellement les construire en feuilles de 22 mm; le bois doit, dans ce cas, être exempt de défauts graves, car les différentes parties du panneau et leur assemblage sont sollicités très fortement par la manutention et la pression de la neige. La durée de ces panneaux peut être considérablement augmentée par un badigeonnage au carbolinéum ou par leur kyanisation, c'est-à-dire par un bain dans une solution de sels de mercure. Leur coût se monte, bois compris, à environ 10 fr. par unité, permettant de couvrir efficacement 2 m².

De tels panneaux sont en usage dans la forêt cantonale d'Oujon (arrondissement de Rolle) et donnent entière satisfaction à l'administration forestière. Ils permettent d'emmagasiner, en quelque sorte, les bois de feu à proximité de la place de façonnage, d'éviter aussi les frais d'un long transport du parterre de la coupe jusqu'à la place de dépôt, transport qui nécessiterait l'emploi de moyens auxiliaires (attelages, etc.) On ne peut donc que recommander aux propriétaires de forêts, dans les cantons à surproduction de bois de feu, l'usage de tels panneaux, pour la protection de leurs « réserves nationales » contre les intempéries.

Edouard Rieben.

BIBLIOGRAPHIE.

G. Kuhnholz-Lordat, ingénieur agronome : « **La terre incendiée, essai d'agronomie comparée.** » Préface de Ch. Brosart, Directeur de l'Agriculture, avant-propos d'A. Flaugère, Conservateur des Eaux et Forêts. 359 pages, illustr. — Editions de la Maison carrée. Nîmes, 1938.

Voici un ouvrage portant comme sous-titre : « Essai d'agronomie comparée »; ce livre est, en réalité, une synthèse remarquable à travers les continents, comme à travers l'histoire, des rapports entre la forêt, le champ et la prairie. Les relations entre le feu et la culture, entre le feu et l'élevage y sont tour à tour étudiées en détail. On trouvera dans cette publication du